

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons dit que la presse allemande en général appréciait d'une manière très-favorable les statuts autrichiens. L'opposition cependant n'a pas tardé à faire entendre sa voix. L'organe de l'aristocratie, la *Patrie*, a donné le signal. Ce journal allemand crie à la trahison. Il prétend que le diplôme d'octobre se trouve violé ; ce diplôme avait parlé d'États !

La *Presse* est encore plus explicite. Elle dit que si le statut de l'Empire avait été publié avant la guerre d'Italie, ou même il y a un an, il eût été accueilli avec joie et reconnaissance, mais qu'aujourd'hui la population étudie la nouvelle loi fondamentale avec une réserve sévère. Puis, passant à l'analyse du statut, la *Presse* fait observer qu'il n'y est question ni de la liberté de la presse, ni de la liberté personnelle, ni de l'égalité absolue de toutes les confessions, ni de la responsabilité des ministres, ni d'une loi pour fixer le terme dans lequel doit être convoqué un autre conseil, en cas de dissolution du premier, etc.

Le même journal croit que le chancelier hongrois de la cour dont la signature manque dans les derniers décrets impériaux, malgré l'indisposition par laquelle la *Gazette de Vienne* cherche à expliquer cette circonstance singulière, était arrivé à Pesth, où il possède des propriétés, et est reparti pour Vienne. On suppose, à Pesth, que le chancelier de la cour s'est rendu en toute hâte à Vienne pour donner sa démission.

Enfin le *Wanderer* pense que si le gouvernement parvient à rétablir par la publication du statut la confiance et la satisfaction dans l'intérêt de l'Empire, les ennemis de l'Autriche seront obligés de renoncer à leur plan de campagne, ou du moins de le modifier.

Mais si ce nouvel essai ne répond pas à ce que l'on en attendait, et surtout si l'on ne réussit pas à mettre la constitution de la Hongrie d'accord avec l'institution du conseil de l'Empire, qui est complètement impopulaire chez les magyars, en ce cas les ennemis de l'Empire reprendront courage et jetteront le masque. (Le Pays.)

Italie et Allemagne, tel est le titre de l'article de fonds dans lequel Mazzini fait à l'Allemagne l'appel suivant : Laissez-nous accomplir notre unité, et tâchez de fonder la vôtre. Rome et Venise sont nécessaires à l'affranchissement de notre nationalité ; aidez-nous par l'expression unanime de l'opinion à émanciper ces deux villes de l'Italie ; séparez-vous de l'Autriche, secouez le joug du dualisme qui pèse sur vous et représenté par l'Autriche et la Prusse ; recourez au peuple, seul élément unitaire et véritablement allemand. Nous vous viendrons en aide, pour vous délivrer de l'Autriche ; en attendant, délivrez-vous-en. C'est notre ennemie commune ; unissons-nous pour la combattre. — Havas.

Un document important est le projet d'adresse du Sénat italien, en réponse au discours du trône. On y remarque ces paroles : « Il nous sera donné de montrer au monde qu'un peuple qui revendique ses droits est par cela même plus résolu à respecter les droits d'autrui. »

L'adresse n'est pas moins pacifique que le discours de la couronne, tout en réservant l'avenir. Elle pourrait se résumer dans ces lignes :

« La modération et le calme sont la prérogative des forts. Nous qui avons suivi avec une joie inquiète les entreprises hardies de Votre Majesté, aujourd'hui nous écoutons le sage conseil de prudence qui sort de votre bouche : reconnaître les nécessités du temps présent, s'assurer les éventualités de l'avenir. »

Le général Cialdini est arrivé à Messine. Il étudie la position. Une attaque contre la citadelle doit être imminente. Il paraît décidé qu'on s'emparera d'abord de l'ouvrage de San-Salvatore, qui domine la citadelle. Probablement après cette prise le général Fergola demandera à capituler.

Au reste, il paraît certain, et le correspondant du *Journal des Débats* lui-même l'avoue, que malgré ses apparentes résignations et les promesses faites en son nom par les généraux signataires de l'armistice, le roi François II a donné l'ordre formel au maréchal Fergola de résister jusqu'à la dernière extrémité.

Les *Nationalités* ajoutent qu'on a prêté au général

Cialdini les propos les plus étranges, les plus mensongers. Le général Cialdini s'est borné à notifier au général Fergola qu'il n'attaquerait pas du côté de la ville, qu'aucune bombe ne devait donc être tirée de la citadelle sur Messine, sous peine, lors de la prise de la citadelle, de voir Fergola et les siens livrés à la discrétion des Messinois. Il y a loin de ce langage, inspiré par un sentiment très-louable, à celui qu'on attribuait au général Cialdini. (Pays.)

Voici toute la réponse du journal officiel de Rome à la brochure de M. de La Guéronnière :

« On a récemment publié à Paris un nouvel opuscule intitulé : *la France, Rome et l'Italie*, où, dans un but et avec des artifices semblables à ceux de précédentes publications, on a voulu déverser sur le gouvernement du Saint-Siège un tort qu'il n'a pas.

« Qu'il suffise pour le moment de faire observer que l'encyclique pontificale du 19 janvier 1860, la dépêche de S. Em. le secrétaire d'Etat à M^{sr} le nonce apostolique à Paris, en date du 29 février suivant, et les dernières allocutions de Sa Sainteté, documents insérés dans ce journal, contiennent déjà des éléments suffisants pour établir la vérité des faits auxquels cet opuscule en appelle et pour démontrer sur qui retombe la responsabilité des déplorables événements accomplis.

« La même feuille officielle publie une protestation du cardinal Riario Sfoza, archevêque de Naples, adressée au prince Eugène de Carignan, lieutenant du roi Victor-Emmanuel à Naples, contre les décrets relatifs aux ordres religieux.

« Le cardinal se fonde sur l'art. 14 du concordat conclu entre le Pape et le Piémont, qui rétablissait dans ses États les ordres monastiques. Il se plaint ensuite de la circulaire du directeur des affaires ecclésiastiques qui, suivant lui, contient des calomnies contre les couvents, déclarés par ce haut fonctionnaire « des lieux de scandale, des conciliabules de perturbation et de mouvements politiques, qui ne résonnent plus de pieuses psalmodies, mais de coupables aspirations à des mouvements subversifs de l'ordre public. » Peut-on entendre, dit en termi-

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE VI. — LUCIE.

Les petites mains qui fermaient les deux yeux de Paul étaient grassouillettes et potelées ; il les touchait et il y cherchait des bagues et des anneaux pour ne prononcer qu'à coup-sûr ; mais bagues ou anneaux avaient dû être retirés à l'avance. Il promena le bout des doigts sur les ongles, sur chacun des dix doigts effilés de la jeune fille, et remonta jusqu'au poignet sans trouver ni bracelets, ni bout de manchettes.

Comme au jeu de colin-maillard, il essayait de deviner. Mais les bracelets avaient été ôtés comme les anneaux, et les manchettes retrouvées ; les mains étaient si petites et si mignonnes que Paul, se souvenant d'ailleurs que Juliette portait les manchettes courtes, prononça d'abord son nom.

— Nenni !... répondit une jeune fille qui déguisait sa voix.

— Anna, peut-être ?...

— Pas davantage !

— Lucie alors !...

— Enfin ! ce n'est pas malheureux ! Je suis donc bien loin de vos pensées, monsieur mon cousin ? dit la mutine enfant en s'essayant familièrement à côté de lui.

Une rougeur charmante rehaussait sa physionomie enjouée. Un gracieux sourire, un abandon qui semblait naïf, une voix caressante, une douce gaieté, telles étaient les armes de Lucie, bien résolue à triompher de la tristesse de Paul.

— Jamais vous n'êtes loin de mes pensées, répondit-il par politesse, mais à moins de vous nommer toutes quatre à la fois, il fallait bien commencer par l'un de vos noms.

— Je trouve votre réponse plus que maladroite, dit Lucie, mais je la prends pour ce qu'elle vaut... Avoir nommé Juliette la première, passe ! Je faisais un enfantillage. La grave Clotilde ne se permettrait pas un jeu comme le mien ; sauter à l'improviste au milieu d'un bosquet, poser ses mains de reine sur les yeux d'un jeune homme, fût-ce son frère, fi donc !... Notre sérieuse aînée déteste ces puérilités. Aussi ne l'avez-vous pas nommée, et vous avez bien fait... Mais après Juliette, c'était à moi qu'il fallait songer, monsieur Paul... La fiancée de René serait une malavisée de vous faire des gentillesses...

— Vous vouliez donc me faire une gentillesse ? demanda Paul, déridé par le babil de Lucie.

— Pourquoi pas ? répliqua-t-elle. Oh ! je ne suis point susceptible, moi !... Je vous pardonne tous vos gros et petits péchés, et, si vous en aviez fantaisie, je me sentirais capable de vous donner la moitié de mon bouquet.

— J'accepterais vos fleurs avec un bonheur infini, répondit Paul ; mais, dites-moi, je vous prie, en quoi ai-je pu mériter votre gracieux pardon ?...

— Oh ! le pêcheur endurci ! répartit la jeune fille en riant, il ne se doute même pas de ses fautes !... Allons, vous verrez que je serai obligée de lui faire son examen de conscience !

— Assurément ; mais dès que je connaîtrai mes torts, je vous promets, charmante Lucie, un repentir exemplaire.

— Soyez tranquille, je vous infligerai trois pénitences plutôt qu'une.

— J'y suis résigné d'avance.

Lucie posa ses fleurs sur un bane de verdure.

— Commençons, dit-elle. Voici un souci que je garde, parce que vous ne m'avez jamais adressé la moindre petite pièce de vers. Tout le monde ici en a reçu de votre façon. Mon père et ma mère à leurs jours de fête ; Anna un nombre de fois infini du temps qu'elle n'était pas encore fiancée à M. René ; Clotilde de temps en temps autrefois, et surtout la semaine dernière : mais ce n'est pas

nant le cardinal, un langage plus propre à détruire tous les sentiments de paix et de concorde que, pour ma part, je m'efforce de propager? »

La Gazette de France publie le document suivant :

ORDRE DU JOUR DE SA MAJESTÉ FRANÇOIS II
EN QUITTANT GAËTE.

14 février.

Généraux, officiers et soldats de l'armée de Gaëte.

Les chances de la guerre nous séparent après cinq mois dans lesquels nous avons souffert pour l'indépendance de la patrie, partageant les mêmes dangers, les mêmes privations. Le moment est arrivé de mettre fin à vos héroïques sacrifices.

La résistance était devenue impossible, et si mon désir de soldat était de défendre comme vous le boulevard de la monarchie jusqu'à tomber sous les murs croulants de Gaëte, mon devoir de père m'ordonnait aujourd'hui d'épargner un sang généreux, dont les effusions dans les circonstances actuelles ne seraient que la dernière manifestation d'un inutile héroïsme.

Pour vous, mes chers fidèles compagnons d'armes, pour songer à votre avenir, pour les considérations que méritent votre loyauté, votre constance, votre bravoure, pour vous, je renonce à l'ambition militaire de repousser les derniers assauts d'un ennemi qui ne se serait pas emparé de la place défendue par de tels soldats sans joncher de morts son chemin.

Militaires de l'armée de Gaëte, depuis six mois vous combattez avec un courage incomparable. La trahison intérieure, l'attaque de bandes révolutionnaires étrangères, l'agression d'une puissance qu'on croyait amie, rien n'a pu dompter votre bravoure, fatiguer votre constance.

Parmi les souffrances de toute espèce, traversant les champs de bataille, affrontant des trahisons plus terribles que le fer et le plomb, vous être venus à Capoue et à Gaëte, cédant à votre héroïsme sur les rives du Volturno et du Garigliano, défiant pendant trois mois sur ces remparts les efforts d'un ennemi qui disposait de toutes les ressources de l'Italie.

Grâce à vous, l'honneur de l'armée des Deux-Siciles est sauf; grâce à vous, votre souverain peut lever la tête avec orgueil, et, sur la terre de l'exil où il attendra la justice divine, le souvenir de l'héroïque loyauté de ses soldats sera la plus douce consolation de ses malheurs.

Une médaille spéciale vous sera distribuée pour rappeler le siège, et quand mes chers soldats feront retour dans leurs foyers domestiques, tous les hommes d'honneur inclineront le front à leur passage, et les mères montreront au doigt, comme un exemple à leurs enfants, les héroïques défenseurs de Gaëte.

Généraux, officiers et soldats, je vous remercie tous, à tous je serre la main avec effusion d'affection et de reconnaissance. Je ne vous dis pas adieu! mais au revoir!

Gardez-moi toujours votre loyauté comme je vous garderai ma gratitude et mon affection.

Votre roi, FRANÇOIS II.

On mande de Varsovie, le 27 février :

Il y a eu de nouveaux rassemblements dans plusieurs rues. Des pierres ont été lancées aux trou-

pes qui ont fait feu. Il y a eu six personnes de tuées et six de blessées.

D'après des nouvelles du 28, l'ordre est rétabli. En cas de nouveaux troubles, on proclamerait l'état de siège.

Un autre télégramme de Varsovie, du 1^{er} mars, porte que la physionomie de la ville est des plus sombres. Tout le monde est en habits de deuil. Demain samedi auront lieu les funérailles des personnes tuées dans le dernier tumulte.

Un comité de sûreté, formé par des particuliers, demande à la population de contribuer au maintien de la tranquillité.

Le prince Gortschakoff fait également des exhortations dans l'intérêt de l'ordre; il rappelle que, pendant trente ans, le gouvernement a administré avec justice.

Les délégués de la société agronomique ont été accueillis par le prince Gortschakoff avec des promesses rassurantes.

Le chef de la police Trepow a été blessé; il est remplacé par le colonel Denoucal.

La ville enverra une adresse à l'empereur. — Havas.

Une dépêche de Varsovie en date du 2 mars attribue les désordres qui ont éclaté le 25 dans cette ville et se sont prolongés jusqu'au 28 février à une autre cause que celle qui est mentionnée dans les correspondances venues de Berlin.

Les Polonais, dit cette dépêche, auraient inutilement demandé le rétablissement à Wilna et à Varsovie des universités qui ont été supprimées dans ces deux villes après les événements de 1830.

Le refus opposé par l'empereur de Russie à cette demande aurait été la cause, ou, si l'on aime mieux, le prétexte des manifestations à la suite desquelles la force armée a été obligée d'intervenir et de faire usage des armes.

D'après nos informations particulières, il y aurait une grande fermentation dans toute l'étendue du duché de Varsovie et partout les troupes seraient consignées. (Le Pays.)

On a des nouvelles de l'expédition des Persans contre les Turcomans. Les Perses ont été défaits, et sur un corps d'armée de 10,000 hommes, ils n'ont conservé que 1,500 hommes à peine. Parmi les prisonniers faits par les Turcomans se trouve Mustapha chan, frère du shah de Perse.

Le shah lève une nouvelle armée contre les Turcomans; 20,000 fusils ont été commandés par lui en France et sont attendus sous peu à Tiflis. (Idem.)

Les dernières nouvelles de Constantinople nous apprennent que c'est le gouvernement turc qui a proposé la prolongation de l'occupation du corps de l'armée française en Syrie. Mais, nous assure-t-on, il aurait en même temps demandé que l'évacuation eût lieu quarante jours après le terme assigné à l'occupation actuelle par le traité de Paris, c'est-à-dire le 16 avril prochain.

La Porte, de son côté, s'engagerait à répondre, au besoin, du maintien de l'ordre en Syrie, et les sentences rendues par la commission militaire contre les coupables jugés par elle seraient mises à exécution avant le départ de nos troupes.

C'est principalement sur ces propositions que la

conférence ouverte à Paris aurait été appelée à délibérer.

Nous avons annoncé que Vély pacha partirait de Constantinople pour Paris dans la seconde quinzaine du mois de mars.

Nous croyons savoir que le nouvel ambassadeur attendra l'issue des conférences pour venir prendre possession de son poste. (Pays.)

FAITS DIVERS.

Voici les noms des orateurs inscrits pour prendre la parole dans le débat sur l'adresse au Corps-Législatif :

Contre : MM. de Flavigny, Gouin, Kolb-Bernard, Plichon, Keller, Ancel, O'Quin, de La Tour, de Cuverville, d'Andelarre, Guyard-Delalain, Jubinal.

Sur le paragraphe relatif aux finances : MM. Devinck et Gouin.

Sur le paragraphe relatif à la paix : M. d'Andelarre.

Sur le paragraphe relatif à l'Italie : MM. O'Quin, Plichon, de La Tour, Ancel, Guyard-Delalain, Greyffé de Bellecombe, Duclos.

— S. Exc. le général comte de Tascher de la Pagerie, grand maître de la Maison de S. M. l'Impératrice et cousin de l'Empereur, est décédé samedi à Paris.

— La société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux d'hippodromes, en France, a adressé par l'organe de ses commissaires, le 25 février dernier, à S. Exc. M. le ministre d'Etat, un long rapport en faveur des courses de chevaux. Ce rapport finit ainsi :

« Nous prions Votre Excellence de vouloir bien approuver ces dispositions, combinées en vue de conserver aux courses, un caractère éminemment utile, tout en cherchant à augmenter leur intérêt et leur éclat et d'assurer le succès qu'elles doivent à la haute protection de Sa Majesté l'Empereur, aux encouragements de l'Etat et à la faveur du public. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société Philharmonique a donné hier son second concert; l'affluence était considérable. Pas une place n'était vacante, les toilettes les plus resplendissantes brillaient de tous côtés. Cette soirée, par son entrain, a été une des plus attrayantes auxquelles il nous a été donné d'assister.

Nous ne pouvons que signaler très-rapidement les différentes parties de ce concert, dire avec quel ensemble et quelle justesse les ouvertures ont été exécutées, rappeler tout le plaisir qu'a fait M^{lle} Flachet, dans la cavatine du *Barbier de Séville*. Cette cantatrice brilla par la méthode et dit avec beaucoup de sentiment.

Puis nous avons entendu trois jeunes artistes, que l'on ne se lassait pas d'entendre; chacun avait son instrument privilégié, l'un la contre-basse, l'autre le violoncelle, et le troisième l'accordéon.

Le jeune homme qui jouait de la contre-basse a fait le plus grand plaisir; il a su tirer de cet instrument si ingrat des sons assez doux pour se rendre l'auditoire favorable, et il a été couvert d'applaudissements.

J'aurai accompli ma pénitence...

— Soit! dit Lucie, mais finissons! Votre plus gros péché a toujours été de me traiter en petite fille sans conséquence, je faisais la paire avec Juliette! Voilà pourquoi, monsieur mon cousin, votre troisième pénitence sera de m'embrasser sur les deux joues... là!...

Paul s'exécuta de bonne grâce, mais à peine eut-il embrassé Lucie que la folâtre jeune fille s'évada en riant aux éclats :

— Je compte sur mon sonnet pour ce soir, dit-elle encore de loin; et n'allez pas donner mon bouquet à Clotilde!...

— Tiens! dit étourdiment à Clotilde elle-même la petite Juliette, qui entra dans le berceau de verdure; Paul vient d'embrasser Lucie...

Clotilde, les yeux rouges, sortait enfin de la chambre de sa mère. Elle entendit sa petite sœur, leva la tête et rencontra les regards de Paul qui riait encore des malicieuses gentillesses de Lucie :

— Paul, le malheureux Paul, pensa-t-elle, Paul en est à Lucie déjà! Et l'on me gronde!... Ah! que j'ai bien fait de refuser un mari si complètement incapable d'une inclination sérieuse!

Quant à Paul, au malheureux Paul, il se permit une réflexion que la muse de l'histoire nous oblige à insérer textuellement :

— Clotilde est fort belle, Anna est ravissante; mais

fini; Albert vous doit deux chansons, et Juliette une élégie sur la perte de son serin : moi seule, toute seule, je n'ai reçu aucun hommage poétique.

— Je reconnais cette faute, dit Paul en souriant; je ne souffrirai pas que le souci vous reste, je m'en empare tout d'abord...

— Du tout, mettons le souci à part.

— Je me repens de tout mon cœur!...

— Pour pénitence, je vous inflige un sonnet dans le goût de ceux que vous adressiez à ma sœur Anna, genre sentimental mêlé d'une pointe de gaieté...

— Je me résigne et accomplirai ma pénitence religieusement.

— C'est gentiment qu'il faut dire, monsieur! Je veux un sonnet frais comme cette rose mousseuse que, pour seconde pénitence, vous porterez à la boutonnière jusqu'à ce que vous me l'avez remis...

— Espégle Lucie, vous êtes le plus indulgent des confesseurs.

— Oh! je n'ai pas achevé, reprit la jeune fille. Autre péché : dans votre *Brise de terre*, à la fin de chaque chapitre revenait le nom d'Anna, et jamais je n'étais nommée. Je sais bien que la nouvelle était dédiée à ma sœur... C'est égal! en passant, vous deviez un mot d'amitié à vos autres cousines, un mot d'amitié en prose, à moi, du moins, puisque vous ne m'avez rien dit en vers. Laissez-là ce souci, Paul, c'est mon partage!...

— Je vous l'arracherai!

— Nous verrons tout-à-l'heure. Oubli plus impardonnable : quand Anna vous eut fait du chagrin, vous êtes parti pour quinze grands jours sans me dire seulement adieu! sans me demander pardon d'avoir été au dernier souper le plus silencieux et le plus triste des voisins!...

— Lucie, vous m'accablez!...

— On n'est pas plus vilain que vous le fûtes ce soir-là; vous m'aviez à votre droite, eh bien! pas un mot, pas un sourire, rien!... Je ne compte point pour M. Paul. Si j'avais compté, je vous aurais au moins donné un bouquet pour fiche de consolation. Aujourd'hui, prenez ces œillets, ce jasmin, ces marguerites; et si vous murmurez, gare à vous! j'ajoute cette tulipe à la punition.

Paul commençait à rire de bon cœur.

— Je mérite ce souci, ce souci jauné et simple, symbole de ma coupable simplicité.

— Supposons qu'il soit une marguerite des champs, dit Lucie; voyons, m'aimez-vous un peu?

— Beaucoup! Passionnément! A la folie! Point du tout! Je vous aime! Un peu! Beaucoup! Passionnément! A la folie!...

— Vous avez sauté une feuille!... C'était pas du tout.

— Un vilain souci ne pouvait que mentir, Lucie; nous recommencerons avec une paquerette blanche, quand

Le jeune violoncelliste a fait merveille. Il a rendu avec une expression ravissante de grandes difficultés, passant avec une aisance remarquable des notes graves aux notes aiguës.

Le jeune accordéoniste a obtenu à son tour un succès prodigieux. C'est pour la seconde fois que nous entendons tirer un aussi beau parti d'un instrument qui jusqu'à ce jour avait été abandonné aux enfants. Les applaudissements frénétiques qu'il a soulevés lui ont dit assez le plaisir qu'on avait à l'entendre. Quatre fois il a été rappelé, et quatre fois il a transporté l'auditoire.

Nous ne voulons pas omettre notre jeune compatriote, qui a fait passer des moments si agréables avec ses deux chansonnettes : *l'Heritier de ma tante* et *le Sonneur du village*. Lui aussi a été rappelé deux fois.

Hier matin, un nouvel éboulement s'est fait sur le coteau de Saumur et menace un moulin d'une destruction totale. Ce moulin était bâti sur une voûte dont les culées en terre dominant la rue de Fenet. Ces terres, détremées par les pluies, ont fléchi, et la voûte presque entière s'est écrasée. Le moulin est maintenant comme suspendu; il porte de tout son poids sur le reste de la voûte qui a un mètre à peine de largeur, et qui ne résistera probablement pas longtemps. On pense que la chute du moulin n'occasionnera aucun dégât dans la rue de Fenet. L'autorité, nous dit-on, a cependant fait évacuer plusieurs maisons. Trois charpentiers étaient sous cette voûte au moment de l'accident; on ne sait comment ils ont échappé à la mort; un seul a été atteint et légèrement contusionné aux genoux.

Dimanche, un enfant de six à huit ans a failli être victime de son imprudence. C'est encore sur le rocher qui domine Fenet. Ce jeune garçon s'était avancé sur la pente pour couper une tige de sureau; tout-à-coup, le buisson dans lequel il faillait fuit sous ses pieds et l'entraîne avec lui. Fort heureusement, son pantalon est accroché par une racine, et il est resté ainsi suspendu au-dessus des maisons.

Pour le tirer de cette terrible position, on a dû fixer une corde nouée au-dessus du coteau et descendre par ce moyen jusqu'à lui. Après avoir été attaché par le corps il a été retiré sans blessure aucune. Au moment où on est arrivé à lui, il n'était arrêté que par une faible couture de son vêtement; quelques instants de plus, et ce pauvre enfant se brisait sur quelque toit.

STEEPLE-CHASE DE SAUMUR.

On lit dans la *France hippique* :
Dans la répartition des encouragements donnés par l'administration des Haras, le Directeur général a fait affecter un prix considérable pour établir à Saumur un grand steeple-chase qui aura lieu chaque année entre des chevaux de toute espèce et de tout pays. Saumur est un lieu parfaitement choisi pour cette lutte équestre. Le prix devant être disputé par des gentlemen-riders, son importance attirera certainement un grand nombre de concurrents, parmi lesquels les jeunes officiers de l'École ne manqueront pas de se faire remarquer.

Cette création sera d'une incontestable utilité pour les élèves de l'École de cavalerie de Saumur

Lucie, qui tient de l'une et de l'autre, a je ne sais quoi de piquant dont elles manquaient toutes deux.

Clotilde, en présence de Paul, fit bonne contenance. D'un pas de reine, elle se dirigeait vers Anna, René de Coisin et son frère Albert, quand la clochette du jardin, fortement ébranlée, attira l'attention générale.

— Serait-ce déjà Rodolphe Bardan ?

Albert ouvrit.

L'on vit entrer un étranger d'une haute stature, au teint bronzé par le soleil des tropiques, aux cheveux entièrement blancs. Il paraissait avoir de cinquante à cinquante-cinq ans; sa démarche était ferme et souple encore. Il conduisait par la main une petite fille de douze à quatorze ans, et avait le baron de Coisin pour introducteur.

— Juliette ! dit Clotilde, cours vite annoncer à nos parents l'arrivée de M. le comte de Moëlo.

Juliette se mit à courir de toutes ses forces.

Lors même que Paul d'Herbilliers, malgré sa promesse à l'oncle Roland, eût conservé l'intention de partir sous quelque adroit prétexte, la présence du fameux aventurier l'eût retenu à la bastide.

(La suite au prochain numéro.)

M. MÉRIGOT aîné, CHIRURGIEN-DENTISTE à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et le 10 mars.

(113)

et donnera un grand élan et une grande vogue aux courses de cette ville.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Trop souvent appelés à enregistrer des actes de perversité, nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui mentionner avec les éloges qu'il mérite un acte de probité d'un brave et honnête employé de la Compagnie du chemin de fer.

« Le nommé Arsène Malino, homme d'équipe à la gare de Tours, chargé de la visite des wagons des trains de voyageurs à leur arrivée, a trouvé mardi dernier dans un compartiment de 2^e classe du train n° 8, venant de Nantes, un group pesant plusieurs kilogrammes, et contenant huit mille huit cents francs en pièces de 20 fr., qui menaçaient de sortir par deux des coins à moitié déchirés. Remis par les soins de Malino à M. le chef de gare à Tours, et après les formalités administratives d'usage, ce group a été restitué à son propriétaire, M. Jules Hérisson, de Saumur, qui s'est empressé de reconnaître généreusement la probité du brave employé. »

Le ministre de la guerre pensant qu'il y aurait utilité à ne pas laisser ignorer aux populations que la circulaire nouvelle du 12 décembre dernier, qui a déterminé les professions pour lesquelles les jeunes gens pourraient s'engager ou devancer l'appel pour entrer dans les compagnies d'ouvriers d'administration militaire, n'était pas modifiée, nous informons les jeunes gens que cela pourrait intéresser, que pourront s'engager ou devancer l'appel pour entrer dans les susdites compagnies d'ouvriers, ceux qui sont des professions ci-après :

Ouvriers d'art. — Fumistes, serruriers, mécaniciens ou forgerons, bourrelliers.

Ouvriers d'exploitation. — Commis aux écritures, menuisiers, boulangers, tonneliers.

Les jeunes gens qui voudraient profiter des facultés ci-dessus, devront s'adresser, soit au sous-intendant militaire, soit au capitaine de recrutement.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La fermentation qui règne dans la Pologne russe s'est étendue jusque dans la Pologne autrichienne.

Dans la Galicie, on ne paraissait pas entièrement satisfait des statuts généraux en ce qui concerne l'élection des membres pour le conseil de l'empire.

Les membres de la députation de Galicie qui avaient été mandés à Vienne se sont réunis à Lemberg, et ils ont décidé qu'une demande serait adressée à l'empereur pour faire modifier cette partie du statut dans ce sens que les députés, au lieu d'être choisis parmi les membres de la Diète, seraient nommés directement par la population de la province de Galicie.

Nous sommes informés que cette prétention, quoique contraire au principe du statut, a été favorablement accueillie par le gouvernement de l'empereur François-Joseph.

Des dépêches de Saint-Petersbourg annoncent que l'empereur de Russie est décidé à faire mettre à l'étude un projet de constitution pour son empire, aussitôt que toutes les questions relatives à l'abolition du servage auront été complètement résolues.

(Le Pays.)

Varsovie, le 2 mars. — Une adresse à l'empereur présente les événements qui viennent de se passer, non comme une démonstration émanant d'une classe du peuple, mais comme l'expression intime et unanime des besoins du pays, qui n'ont pas reçu satisfaction. Des souffrances qui ont duré pendant de longues années, le défaut d'un organe légal, obligent la population de se faire entendre au moyen de sacrifices. Dans toutes les âmes vit un sentiment national puissant et qu'il ne sera pas possible d'affaiblir. Le pays n'arrivera jamais à son développement régulier, tant qu'on ne tiendra pas compte des principes de la nationalité. Le pays en appelle aux sentiments de justice de l'empereur. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février 1861.

NAISSANCES. — 1^{er}, Louis Gabiller, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 2, Louise-Augustine Vignol, rue Royale; — 4, Joseph Derouin, rue de Fenet; — Fernand Peltier, quai de Limoges; — 13, Edgard-Auguste-Pascal Joly, rue Royale; — 14, Adolphe-Léonce Bouleau, rue Bodin.

MARIAGES. — 4, Alphonse Proust, bijoutier, a épousé Hermance Vavou, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean-Pierre Ragnoneau, pêcheur, a épousé Rosalie Château, cuisinière, tous deux de Saumur; — Victor Bellanger, sabotier, a épousé Anne Dupont, couturière, tous deux de Saumur; — 6, Jean-Philibert Bouafous, tailleur

d'habits, a épousé Anne Desveaux, couturière, tous deux de Saumur; — 12, Thomas-René Delarue, journalier, a épousé Nicole Hernout, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Marie-Françoise Barrelle, sans profession, 15 ans, rue d'Orléans; — Jeanne Juteau, veuve Coulon, sans profession, 84 ans, rue du Petit-Pré; — 2, Jeanne Bougreau, veuve Mignon, propriétaire, 69 ans, rue Route-de-Varrains; — Sophie Guérin, célibataire, sans profession, 67 ans, à l'hospice de la Providence; — 3, Mathieu, mort-né, rue Duncan; — 7, Marie-Françoise Brazille, célibataire, rentière, 86 ans, montée du Fort; — 8, Eugénie-Léontine Tétédoye, 15 jours, montée du Fort; — Alfred-Joseph Bayot, chasseur au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, 29 ans; — 9, Joseph Bourguignon, menuisier, 56 ans, rue du Portail-Louis; — 10, Eugène Reche, 1 an, Grand'Rue; — Joseph-Jean-Pierre Canné, 8 ans, rue Notre-Dame; — Marie-Françoise Ratuif, veuve Javand, rentière, 82 ans, rue Saint-Jean; — 14, Constant Chevret, 1 an, rue du Petit-Pré; — Jules-Louis Rousse, 2 ans, rue Royale.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 2 mars.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le général Henri Cialdini — Les Faiseurs. — Chronique littéraire. — Jardin zoologique d'acclimatation. — Hors Paris. — Chronique musicale. — Le comte de Schmerling. — Le baron de Schleimitz. — Inondations en Hollande. — Courrier de la curiosité. — Bulletin bibliographique. — Henri Mondeux. — J.-H. Simon.

Gravures : Eugène Scribe. — Le général Cialdini. — Arrivée de François II à Terracine. — Ouverture du parlement italien. — Inauguration de la grande serre du Jardin zoologique d'acclimatation. — Le comte de Schmerling. — Le baron de Schleimitz. — Scène d'inondation à Leeuwen. — Scène d'inondation à Nieuwaal (Hollande). — Vase italien. — Henri Mondeux. — J.-H. Simon. — Whist. — Rébus.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 2 mars 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

Bœuf ou vache	1 fr. 20 c.
Veau	1 25
Mouton	1 45

Marché de Saumur du 2 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	24 50	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 53	Paille hors barrière	48 26
Seigle	16 40	Foin	56 85
Orge	14 40	Luzerne (les 750 k.)	58 50
Avoine (entrée)	11 73	Graine de trèfle	60 —
Fèves	16 40	— de luzerne	26 —
Pois blancs	52 —	— de colza	28 50
— rouges	54 —	— de lin	26 —
Cire jaune (30 kil)	230 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	63 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	cassées (30 k)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 95 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
La Vienne, 1860	63 à 70
ROUGES.	
Souza et environs 1859	123 à 130
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1858	130 à 170
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1858	1 ^{re} qualité 170 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 155 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Restigny 1860	100 à 110
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »

(1) Prix du commerce.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

A peine la crise des Etats-Unis est-elle apaisée, que le crédit commercial reçoit de graves atteintes à Constantinople, et que dans tout le Levant surgissent des difficultés dont le contre-coup se fait vivement sentir à Londres.

Notre marché, moins engagé avec le Levant, n'est affecté par ces embarras que très-indirectement, et dans la mesure exigée par la solidarité qui existe entre les grandes places financières.

Les mouvements de la semaine peuvent se résumer en

pen de mots. La rente 3 0/0 a oscillé presque constamment autour du prix de 68 fr., montant et fléchissant au gré de la cote de Londres qui nous révélait jour par jour la situation du marché anglais. Les dernières bourses de la semaine trahissaient des dispositions excellentes. Sans avoir beaucoup d'empressement, les acheteurs ont eu assez de persistance pour amener le découvert à commencer ses rachats, en vue de la liquidation. Le cours de 68 fr. semble avoir été mis hors de discussion, et l'on se tient avec autant de calme que de fermeté de 68-40 à 68-20. Dans ces prix, les demandes sont très suivies sur le marché du comptant, et les inscriptions de plus en plus rares. L'argent est abondant sur notre place, et il est curieux de voir l'anomalie qu'elle présente avec Londres sous ce rapport. Malgré la différence du taux de l'escompte, on assure que l'encaisse de la Banque de France a augmenté depuis le dernier bilan.

Les fonds étrangers sont l'objet d'affaires suivies, et parmi eux les divers titres de la dette espagnole continuent à obtenir une faveur légitime. La dette passive se tient avec fermeté de 18 1/2 à 19. Une brochure a récem-

ment appelé l'attention sur ce fonds, en exposant les droits et les espérances des créanciers de l'Espagne, avec autant de force que de lucidité.

Les grandes valeurs de placement sont recherchées. Dans les jours d'incertitude et de panique, c'est aux grandes institutions de crédit, Banque de France, Crédit foncier, Comptoir d'escompte, que les capitaux inquiets vont demander la sécurité. C'est dans ces moments aussi que les petits capitaux, privés de moyens d'action et d'information suffisants, impuissants à agir isolément, savent apprécier les établissements qui, comme la Banque de capitalisation, les associent à une collectivité de forces agissant dans un but commun, et les font participer à de grandes affaires. Cette institution rend compte chaque mois à ses clients de ses opérations, et reçoit en compte-courant les sommes les plus minimes.

Il y a de la hausse sur plusieurs de nos chemins de fer. Les autres conservent à peu près les cours de la semaine précédente. La spéculation, si restreinte maintenant, engage peu d'opérations sur ces valeurs; mais le classement des titres, les revenus avantageux de nos grandes

lignes, leur prix modéré et l'abondance des capitaux les garantissent contre toute chance sérieuse de dépréciation.

Les actions des valeurs qui dépendent de la Caisse générale des chemins de fer se sont fortement dépréciées. Les Romains se sont cotés de 310 à 240; le Pampelune a fléchi de 7 50 seulement à 462-50. Les actions de la Caisse des chemins de fer se sont traitées de 205 à 100. Les Voitures sont à 60, en baisse de 2-50; les Docks et Entrepôts de Marseille à 495-75, et les Ports de Marseille à 305. — E. DUTIL.

BOURSE DU 2 MARS

4 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 40.
3 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 98 00.

BOURSE DU 4 MARS

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 05
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE CLAUDE.

Aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, rendu le 4 mars 1861, la veuve Claude, limonadière, demeurant à Saumur, a été déclarée en état de faillite ouverte. Par le même jugement M. Gustave de Fos, membre du Tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

(121)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIGNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Guignard-Jacquet, limonadier, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce (loi du 28 mai 1838), que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi 12 mars courant, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés.

Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre et remis à M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, avant le jour fixé pour la vérification.

Le Greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

(122)

ON DEMANDE UN JARDINIER, marié, dont la femme connaisse le service d'une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Rue Basse-Saint-Pierre, 12,
Saumur.

LÉONCE CAVELIER FILS
GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

LE 1^{er}. ET LE 2^e. ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désire.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A VENDRE

D'OCCASION.

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

OMNIBUS BOURGEOIS.

M. GASNIER, loueur, informe le public qu'il vient d'établir un Omnibus Bourgeois, qu'il met à la disposition des familles, pour tout service que l'on désirera. (106)

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques: Traitement infailible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 157, rue Saint-Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (107)

A CÉDER

LE RESTAURANT

DU ROCHER DE CANCALE,

en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à MICHU, qui l'exploite.

A LOUER

Pour la Saint-Jean.

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE,

Quai de Limoges.

S'adresser à M^{me} SARTORIS. (111)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cercoëils.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE, DE DIDIER,
Galerie d'Orléans, 32, Palais-Royal, à Paris. (RÉCOLTE DE 1860.)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorrhoides, les dartres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

On trompe le public en vendant, comme provenant de notre maison, de la vieille Graine non mondée, dont le moindre inconvénient est d'avoir perdu toutes ses propriétés médicamenteuses, et qui, si elle est échauffée, peut produire des effets nuisibles. Afin d'éviter les dangers, il faut bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus. Nous ajouterons que nos graines, tirées de la Hollande, et de la plus grande fraîcheur, sont mondées avec un soin tout particulier. Le prix est invariablement fixé à 2 fr. 50 le kilogramme. Le public ne doit jamais payer plus. — Dépôts chez MM. MICHAULT-ROY, négociant à Saumur; — MÉNARD, épicier, place du Pilory; COMPAIN, épicier, place du Pilory, à Angers; — BOUSSARD, épicier à Baugé; VINCENT-BERTHEAU, négociant à Cholet.

(554)



Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,